



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de l'emploi

Question écrite n° 18620

Texte de la question

M. Andre Berthol appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur la proposition du conseil economique et social visant a creer un fonds d'intervention pour l'emploi destine a coordonner l'ensemble des actions entreprises dans le domaine de la formation professionnelle et de l'emploi. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre la suite qu'il entend reserver a cette proposition.

Texte de la réponse

La question de l'honorable parlementaire relative a la proposition du conseil economique et social visant a creer un fonds d'intervention pour l'emploi destine a coordonner l'ensemble des actions entreprises dans le domaine de la formation professionnelle et de l'emploi, appelle les remarques suivantes : en premier lieu, la decentralisation de la formation professionnelle des jeunes de seize a vingt cinq ans aux regions, conduit l'Etat a abonder, a travers la dotation globale de decentralisation, les fonds regionaux de l'apprentissage et de la formation professionnelle ; en second lieu, la loi quinquennale pour l'emploi du 20 decembre 1993 a cree un fonds partenarial pour l'insertion professionnelle des jeunes dont l'objet est de permettre a l'Etat d'apporter un concours financier aux collectivites territoriales desireuses d'elaborer des actions d'insertion ou de formation professionnelle des jeunes en partenariat avec l'Etat ; en troisieme lieu, les fonds intervenant dans le seul champ des politiques mises en oeuvre par l'Etat sont au nombre de deux : (Fonds national de l'emploi et fonds de la formation professionnelle) et ne necessitent pas d'etre fusionnes en un fonds unique du fait de leurs specificites propres. Leur coordination est assuree par le service du ministere du travail.

Données clés

Auteur : [M. Berthol André](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18620

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 1994, page 4859

Réponse publiée le : 10 avril 1995, page 1957